



Déclaration de Telenet relative aux droits de l'homme (Décembre 2020)

En tant que leader dans le domaine des télécommunications, des médias et du divertissement, nous souhaitons conserver et renforcer la confiance que nous accordent nos parties prenantes. Garantir l'intégrité des pratiques d'entreprise constitue l'un des enjeux majeurs aux yeux de Telenet. C'est pourquoi nous nous engageons à mener nos activités de manière équitable, responsable et transparente.

La présente déclaration témoigne de notre engagement à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise. Elle s'applique à toutes nos parties prenantes les plus importantes, telles que nos clients, nos employés, nos fournisseurs, nos partenaires et les communautés locales dans lesquelles nous opérons.

Nous encourageons les pratiques d'entreprise responsables et veillons au respect des droits de l'homme à tous les maillons de notre chaîne de valeur. Nous nous assurons que chaque individu qui travaille pour et au nom de Telenet comprend et applique la présente politique.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme est guidé par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que par les principes internationaux des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris ceux qui figurent dans la Charte internationale des droits de l'homme ainsi que dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La présente déclaration a été examinée et approuvée par le Conseil d'administration de Telenet.

Notre mission et notre engagement

Chez Telenet, nous croyons en l'énorme potentiel du numérique et nous nous efforçons d'aider les personnes et les entreprises à garder une longueur d'avance dans cette ère digitale, en exploitant pleinement et avec enthousiasme les possibilités infinies du numérique. Pour une meilleure qualité de vie.

En tant qu'entreprise, nous souhaitons :

- rester proches de nos clients, en leur offrant l'expérience extraordinaire qu'ils sont en droit d'attendre à l'ère du numérique ;
- nous engager sur la voie de l'ouverture et de la transparence avec toutes nos parties prenantes et ainsi gagner leur confiance ;
- que la passion anime nos employés, qu'ils s'épanouissent et réussissent dans un environnement de travail en constante évolution.



Notre Code de conduite et nos politiques internes

Notre [Code de conduite](#) définit la façon dont nous agissons en tant qu'individus et dont nous interagissons avec nos collègues, nos clients, nos partenaires commerciaux et l'ensemble de nos parties prenantes. Il jette les bases d'une culture d'entreprise forte répondant aux normes les plus strictes en matière de respect, d'intégrité commerciale et d'éthique. Le Code de conduite couvre les principes clés en matière de :

- droits fondamentaux de l'homme ;
- conditions de travail ;
- santé et sécurité au travail ;
- normes environnementales ;
- éthique commerciale.

La [Politique Anticorruption de Telenet](#) contient l'interdiction d'offrir et recevoir des pots-de-vin, des restrictions quant aux cadeaux donnés et reçus, un rappel de la nécessité d'observer les lois et réglementations, ainsi qu'une obligation de transparence à l'égard des contributions politiques. La [Charte d'engagement des parties prenantes de Telenet](#) contient une série de principes visant à garantir que nous établissons des relations durables et de confiance avec nos principales parties prenantes, et ce, de manière ouverte et transparente.

Ces politiques internes s'appliquent à l'ensemble du personnel de Telenet et soulignent notre engagement en faveur de pratiques d'entreprise éthiques permettant à notre entreprise d'apporter une contribution positive à la société belge.

Le Code de conduite des Fournisseurs de Telenet

Telenet achète des quantités considérables d'équipements, produits et services auprès de fournisseurs. Ce faisant, il est de notre responsabilité de nous assurer que chacun de ces achats a fait l'objet d'une réflexion sur les plans éthique, environnemental et social. Le [Code de conduite des Fournisseurs de Telenet](#) témoigne de notre ambition et de nos attentes s'agissant de diriger notre entreprise de manière responsable à tous les maillons de notre chaîne de valeur.

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires qu'ils adhèrent aux pratiques éthiques énoncées dans le code de conduite.

En outre, nous demandons à nos fournisseurs de se conformer à la [Politique Anticorruption de Telenet](#) ainsi qu'aux [Principes de gestion responsable des achats et de la chaîne d'approvisionnement](#) de Liberty Global, notre société mère. Ces principes mettent en œuvre les normes internationales du travail telles que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ainsi que le Traité des Nations Unies sur les droits de l'homme, la fraude, la corruption, la santé, la sécurité et l'environnement.



Les principes des droits de l'homme auxquels nous adhérons tout particulièrement :

(1) Diversité et non-discrimination

Nous accordons une grande importance à la diversité et à l'inclusion sur notre lieu de travail. Nous nous engageons à respecter l'égalité des chances pour nos employés et les personnes qui cherchent un emploi dans notre entreprise. Les décisions de l'entreprise en matière d'emploi doivent être basées sur le mérite personnel et les besoins professionnels, indépendamment de la race, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, culturelle, communautaire ou nationale, de la religion, des opinions politiques ou syndicales, de l'identité/orientation sexuelle, de la famille ou de la situation familiale, du sexe, du handicap/état de santé actuel ou futur ou de l'âge. Cet engagement s'étend à tous les aspects de l'emploi, y compris le recrutement, l'engagement, l'évaluation, la promotion, la compensation, la formation, le développement et la cessation.

En adhérant aux objectifs de développement durable des Nations Unies, nous nous engageons à instaurer l'égalité des sexes dans l'ensemble de notre entreprise. Nous encourageons les femmes à renforcer leurs compétences par la formation et par le mentorat ainsi qu'à développer un profil de talent pour améliorer leur potentiel de croissance dans des rôles de leadership. Nous adhérons à la législation locale en matière de diversité et de non-discrimination, et la faisons respecter.

(2) Interdiction du harcèlement

La qualité de l'environnement de travail dépend de notre comportement. Nous attendons de nos employés qu'ils traitent toujours leurs collègues, clients, partenaires commerciaux et fournisseurs avec respect. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement et nous ne tolérons pas ce type de comportement, quelle qu'en soit la forme, de la part de nos employés, cadres, fournisseurs et partenaires commerciaux.

Certains comportements sont inadmissibles sur le lieu de travail et vont à l'encontre des politiques de notre entreprise, notamment le harcèlement moral ou sexuel et l'intimidation, y compris la discrimination, ainsi que la violence physique et psychique. Nous condamnons et sanctionnons ces pratiques conformément à la réglementation locale et nationale.

(3) Prévention de la traite des êtres humains, du travail forcé et du travail des enfants

Nous ne tolérons pas le recours au travail forcé, au travail des enfants, à l'esclavage ou à la traite des êtres humains, que ce soit dans les activités de notre entreprise ou dans les pratiques commerciales tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à éradiquer de telles pratiques. Nous respectons le [Modern Slavery Act Statement 2020 de notre société mère Liberty Global](#), qui décrit les politiques et les processus de diligence raisonnable que nous appliquons.

(4) Heures de travail et normes salariales

Nous respectons toutes les lois en vigueur concernant les salaires minimums, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages. Nous nous engageons à développer les compétences et les aptitudes de nos employés et à leur offrir des possibilités d'avancement.



(5) Liberté d'association et négociations collectives

Nous respectons le droit de nos employés de former, rejoindre ou ne pas rejoindre un syndicat ou toute autre organisation de leur choix, sans crainte de représailles, d'intimidation, de harcèlement ou de licenciement. Si les employés sont représentés par un syndicat reconnu officiellement et soumis à la législation locale, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis, et à négocier de bonne foi avec lesdits représentants.

(6) Sécurité sur le lieu de travail

La sécurité et la santé de nos employés sont primordiales. Nous offrons un lieu de travail sûr et sain et respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Dans chacun de nos bureaux, nous disposons de préposés certifiés à la santé et à la sécurité, qui font office de points de contact pour toute question en la matière. Ils contribuent au processus d'inventaire et d'évaluation des risques, lequel forme la base d'un environnement de travail sûr et sain et répertorie les risques auxquels l'entreprise et ses employés peuvent être confrontés ainsi que les mesures prises pour les en prémunir.

(7) Vie privée, protection et sécurité des données

Lorsque nos clients nous confient leurs données à caractère personnel, ils comptent sur nous pour les protéger. Il en va de même pour tous nos employés. Nous nous engageons à mener nos activités dans le respect de la vie privée de nos clients et de nos employés. Le respect de la vie privée consiste à gérer les données à caractère personnel des individus de manière appropriée, dans le respect de la sécurité, et en conformité avec les lois et réglementations applicables. Nous adhérons au Règlement général sur la protection des données (RGPD), dont le but est de garantir aux citoyens européens une meilleure transparence et une meilleure protection de leurs données.

Il est important que nous utilisions les systèmes d'information de notre entreprise de manière responsable et que nous protégions les données à caractère personnel qui s'y trouvent. Chaque fois que nous collectons des données à caractère personnel, nous devons en garantir la confidentialité et la sécurité, et les traiter conformément aux réglementations. Les données à caractère personnel comprennent les noms, adresses, dates de naissance, numéros de sécurité sociale et, pour nos clients, les données de localisation, les adresses IP ainsi que les autres données liées à l'utilisation d'Internet et aux décodeurs.

La [Politique de protection de la vie privée de Telenet](#) décrit la manière dont nous collectons, utilisons, stockons et protégeons les données de nos clients. Elle décrit également la façon dont les clients peuvent contrôler l'utilisation de leurs données à caractère personnel ainsi que la manière dont Telenet est autorisée à contacter les clients. Elle contient en outre les modalités détaillées régissant la transmission des données à caractère personnel à des tiers. Le délégué à la protection des données supervise la manière dont Telenet assure la gouvernance à l'égard de la vie privée, de l'interception légale, de la sécurité et des questions relatives au cycle de vie des produits.



Diligence raisonnable (due diligence), réclamations et remédiation

Nous encourageons nos employés, fournisseurs, partenaires commerciaux et toutes les autres parties prenantes externes à signaler à l'équipe Compliance de Telenet tout abus en matière des droits de l'homme ou toute conduite qui, selon eux, enfreint nos politiques internes, notre Code de conduite (des fournisseurs) ou toute loi, règle ou réglementation applicable.

Nous étudierons toutes les allégations et prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour atténuer les atteintes éventuelles aux droits de l'homme. Nous ne tolérerons pas les représailles à l'encontre d'un employé qui, de bonne foi, effectue un signalement ou une réclamation, ou demande conseil à propos de nos politiques, notre Code de conduite ou tout autre comportement illégal ou contraire à l'éthique.

S'agissant de la conformité de nos fournisseurs, Telenet et sa société mère Liberty Global ont confié à EcoVadis, une entreprise mondiale spécialisée dans l'évaluation de la chaîne d'approvisionnement, la mission d'évaluer l'impact social, environnemental et éthique de leurs activités ainsi que le respect de nos principes commerciaux et Codes de conduite. Les fournisseurs sélectionnés sont invités à remplir le questionnaire d'évaluation d'EcoVadis, lequel donne lieu à une fiche nous permettant d'évaluer leurs performances en matière de développement durable. Si l'évaluation d'EcoVadis indique que nos principes clés ne sont pas respectés, Telenet et Liberty Global élaboreront avec le(s) fournisseur(s) concerné(s) un plan de remédiation convenu d'un commun accord. Si le non-respect de nos politiques et codes de conduite persiste, il peut être mis fin à la relation commerciale avec le fournisseur concerné.

Résumé

La présente déclaration témoigne de notre engagement à adopter des pratiques commerciales responsables et à respecter les droits de l'homme. Ces principes seront réexaminés tous les ans et, si nécessaire, améliorés et mis à jour. Nous nous engageons à améliorer en permanence les performances de notre entreprise et à mettre en place un processus permettant d'identifier d'éventuelles atteintes aux droits de l'homme dans l'ensemble de nos activités.

En garantissant l'intégrité de nos pratiques d'entreprise, notre but est de maintenir notre licence d'exploitation et de renforcer la confiance que nous accordent toutes nos parties prenantes.